

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 27 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept août à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VOL Fabricia, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : Mme VOL Fabricia, Maire, M WATRIN Laurent, Mme HELMINGER Karine, Adjoints, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M MINUTO David

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2015 / 044

Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 alinéa 1,

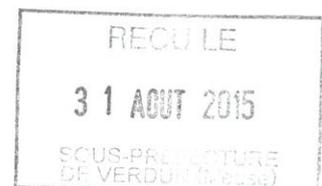
Considérant que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoins des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.
- De charger le Maire de déterminer des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 27 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept août à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VOL Fabricia, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : Mme VOL Fabricia, Maire, M WATRIN Laurent, Mme HELMINGER Karine, Adjoint, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M MINUTO David

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2015 / 043

Commissions communales

Suite à l'installation de nouveaux conseillers, il est souhaitable de recomposer les commissions communales facultatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A élu, à l'unanimité, membres des commissions suivantes :

Commission des finances :

MINUTO David, WATRIN Laurent, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, HELMINGER Karine, MINUTO Morgane, BRUNELLA Martine, WITTOZ Dominique, VALLARIN Viviane

Commission scolaire et périscolaire :

MINUTO David, ROUYERE Roland, PETITJEAN Michel, HELMINGER Karine, THOMAS Anne, REMY Isabelle, VAILLANT Ghislaine

Commission Travaux – Hygiène – Sécurité :

WATRIN Laurent, MINUTO David, ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, HELMINGER Karine, MINUTO Morgane, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine

Commission communication – associations :

HELMINGER Karine, ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, THOMAS Anne, REMY Isabelle, MINUTO Morgane, TOUSSAINT Francis, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane

Commission forêts – agriculture – chemins ruraux :

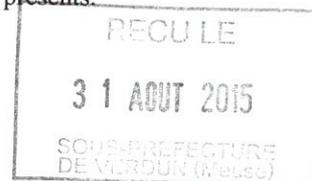
MINUTO David, WATRIN Laurent, DUBAUX Arnaud, WITTOZ Dominique, PETITJEAN Michel, BRUNELLA Martine, HUMBLET Philippe

Commission plan local d'urbanisme :

MINUTO David, WATRIN Laurent, DUBAUX Arnaud, PETITJEAN Michel, TOUSSAINT Francis, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 27 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept août à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VOL Fabricia, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : Mme VOL Fabricia, Maire, M WATRIN Laurent, Mme HELMINGER Karine, Adjoint, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M MINUTO David

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2015 / 042

Rapport sur service d'assainissement

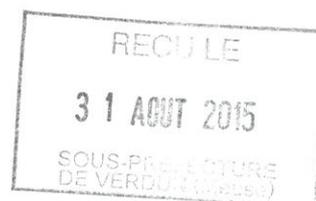
Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur l'assainissement 2014.

Les représentants de la commune au Comité d'Assainissement sont

- Titulaires : MM WATRIN Laurent, DUBAUX Arnaud, WITTOZ Dominique
- Suppléants : MM ROUYERE Roland, MINUTO David, Mme REMY Isabelle

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 27 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept août à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VOL Fabricia, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : Mme VOL Fabricia, Maire, M WATRIN Laurent, Mme HELMINGER Karine, Adjoints, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M MINUTO David

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2015 / 041

Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale,
- 2- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale,
- 3- être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence,
- 4- être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
- 5- occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

Vu l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts,

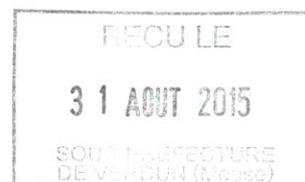
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

-Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 27 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept août à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VOL Fabricia, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : Mme VOL Fabricia, Maire, M WATRIN Laurent, Mme HELMINGER Karine, Adjoint, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M MINUTO David

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2015 / 040

Renouvellement d'un agent en CUI-CAE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent a été recruté en contrat d'accompagnement à l'emploi pour l'école maternelle.

Les effectifs de l'école étant toujours aussi élevés, il serait nécessaire de renouveler le poste ainsi créé.

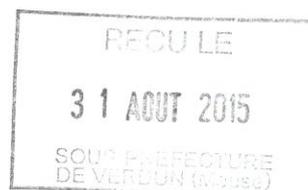
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps non complet (20 heures par semaine) dans le cadre des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2015.

-AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 27 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept août à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VOL Fabricia, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : Mme VOL Fabricia, Maire, M WATRIN Laurent, Mme HELMINGER Karine, Adjoint, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M MINUTO David

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2015 / 039

Contrat d'avenir

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois maximum et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent technique polyvalent
- Durée du contrat : 12 mois renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : selon le 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe (IB 340)

et de l'autoriser à signer la convention avec la Mission Locale du Nord Meusien et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

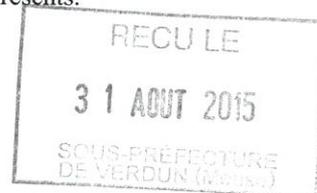
- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent technique polyvalent
- Durée du contrat : 12 mois renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : selon le 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe (IB 340)

- AUTORISE le Maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 27 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept août à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VOL Fabricia, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : Mme VOL Fabricia, Maire, M WATRIN Laurent, Mme HELMINGER Karine, Adjoint, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M MINUTO David

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2015 / 038

Décision modificative – Budget Eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les décisions modificatives suivantes :

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre 014		
701249 Rev agence eau - redev pollu dom		5.00
Chapitre 67		
673 Titres annulés		-5.00
Chapitre 042		
6811 Dotations aux amortissements		995.00
Chapitre 023		
Virement à la section d'investissement		-995.00
Total		0.00

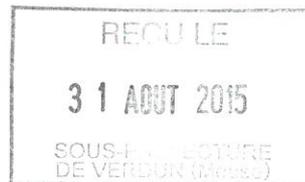
Section d'investissement

Recettes

Chapitre 021		
Virement de la section d'exploitation		-995.00
Chapitre 040		
28156 Matériel spécifique d'exploit		22 022.00
28158 Autre outillage industriel		-21 027.00
Total		0.00

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 27 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept août à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VOL Fabricia, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : Mme VOL Fabricia, Maire, M WATRIN Laurent, Mme HELMINGER Karine, Adjoints, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M MINUTO David

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2015 / 037

Remboursement de taxes d'assainissement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que si un immeuble raccordable à l'assainissement collectif n'a pas été raccordé, la taxe d'assainissement est due par le propriétaire de cet immeuble.

L'immeuble situé 26 rue de Verdun est dans ce cas.

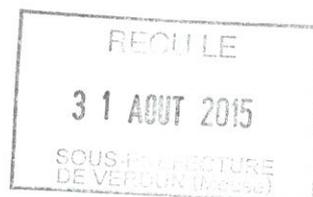
Les locataires ayant payé les taxes d'assainissement, il y a lieu de les rembourser des montants versés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de rembourser à Madame PERIDON Evelyne et à Monsieur LEGAY Claude les taxes d'assainissement versées sur présentation des factures concernées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 27 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept août à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VOL Fabricia, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : Mme VOL Fabricia, Maire, M WATRIN Laurent, Mme HELMINGER Karine, Adjoints, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M MINUTO David

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2015 / 036

Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la FUCLEM

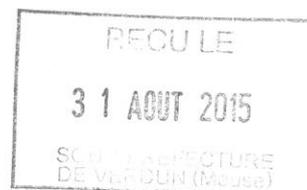
Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux, une convention de co-maîtrise d'ouvrage doit être signée entre la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electrification en Meuse) et la commune de Dugny-sur-Meuse pour l'enfouissement du réseau électrique, par laquelle la FUCLEM délègue la maîtrise d'ouvrage à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la FUCLEM et la Commune de Dugny-sur-Meuse pour l'enfouissement du réseau électrique.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 27 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept août à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VOL Fabricia, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : Mme VOL Fabricia, Maire, M WATRIN Laurent, Mme HELMINGER Karine, Adjoints, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M MINUTO David

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2015 / 035

Acquisition de terrain

Vu le projet de création d'une citerne incendie entre les fermes JOUDA et DUBAUX,

Vu l'accord des Consorts Dubaux, propriétaires de la parcelle ZB 215 d'une contenance de 6 a 19 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'acquérir la parcelle ZB 215 d'une contenance de 6 a 19 ca pour un montant de 309,50 euros
- DESIGNER Maître MICHEL Marie-Laure en qualité de notaire dans cette affaire,
- AUTORISE le Maire à signer les actes correspondants,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

